

L'assurance Takaful Au Maroc : Un Levier De Solidarité Financière Et De Bien-Être Social

Takaful Insurance In Morocco: A Lever For Financial Solidarity And Social Well-Being

- **AUTEUR 1** : SEHAQUI Camélia,
- **AUTEUR 2** : HAISSOUNE Mohamed,

(1): Doctorante chercheuse, Laboratoire de Recherche en Management et Développement, (LRMD), Faculté d'Economie et de Gestion, Université Hassan 1er de Settat, Maroc.

(2): Professeur d'Enseignement Supérieur, Laboratoire de Recherche en Management et Développement, (LRMD), Faculté d'Economie et de Gestion, Université Hassan 1er de Settat, Maroc.



Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : SEHAQUI .C & HAISSOUNE .M (2024) « L'assurance Takaful Au Maroc : Un Levier De Solidarité Financière Et De Bien-Être Social»,

IJAME : Volume 02, N° 10 | Pp: 189 – 206.

Date de soumission : Septembre 2024

Date de publication : Octobre 2024



DOI : 10.5281/zenodo.13885199

Copyright © 2024 – IJAME

Résumé :

L'assurance Takaful au Maroc, puisant ses principes des préceptes de la Charia islamique, pourrait contribuer de manière significative au bien-être social et à la solidarité financière au sein de la société marocaine. Ce système d'assurance repose sur des principes de mutualisation et de coopération, favorisant une approche collective pour faire face aux risques. L'assurance Takaful pourrait rendre les produits d'assurance plus accessibles, permettant ainsi de se prémunir contre les aléas de la vie tout en respectant la Charia. En effet, en cas de sinistres, elle offre un filet de sécurité financier, réduisant la vulnérabilité économique des individus et des familles.

De plus, les assureurs Takaful au Maroc pourraient s'engager dans des projets de développement sociétal, soutenant des initiatives visant à améliorer le bien-être général de la population. Les campagnes de communication et de sensibilisation pourraient jouer également un rôle clé, permettant aux marocains de mieux comprendre les avantages de l'assurance Takaful en matière de solidarité financière et de protection sociale.

In fine, l'assurance Takaful au Maroc pourrait constituer un vecteur essentiel de solidarité financière, garantissant que les risques financiers sont partagés de manière équitable, renforçant ainsi la résilience économique des individus et contribuant au bien-être de la société marocaine dans son ensemble.

Mots clés : Assurance Takaful, solidarité financière, mutualisation des risques.

Abstract: Takaful insurance, compliant with Islamic Sharia principles, has gained significance in Morocco, making a significant contribution to social well-being and financial solidarity within Moroccan society. This insurance system is based on principles of mutualization and cooperation, fostering a collective approach to addressing risks. Takaful insurance makes insurance products more accessible, allowing low-income populations to protect themselves against life's uncertainties. In the event of claims, it provides a financial safety net, reducing the economic vulnerability of individuals and families.

Furthermore, Takaful insurers in Morocco have engaged in social development projects, supporting initiatives aimed at improving the overall well-being of the population. Education and awareness also play a pivotal role, enabling Moroccans to better understand the advantages of Takaful insurance in terms of financial solidarity and social protection.

In summary, Takaful insurance in Morocco stands as a crucial driver of financial solidarity, ensuring that financial risks are shared fairly, thereby enhancing the economic resilience of individuals, and contributing to the well-being of Moroccan society.

Key words: Takaful insurance, financial solidarity, risk pooling.

Introduction

L'émergence de l'assurance Takaful, un système d'assurance conforme aux principes de la Charia, représente une avancée significative pour le système financier islamique mondial. Contrairement aux assurances traditionnelles, souvent perçues comme incompatibles avec les valeurs islamiques, le Takaful se distingue par son adhésion stricte aux préceptes religieux, garantissant ainsi une protection contre les pertes personnelles et professionnelles sans transgresser les interdits de la Charia, tels que le riba (intérêt) ou le gharar (incertitude excessive). Ce modèle d'assurance mutualisée, fondé sur les concepts de solidarité et de coopération, offre aux consommateurs une alternative éthique en matière de protection financière.

L'introduction de l'assurance Takaful au Maroc constitue non seulement une avancée financière mais pourrait également attribuer à une transformation potentielle du paysage économique et social du pays. Le Takaful ne se limite pas à une simple transposition des pratiques d'assurance conventionnelles dans un cadre islamique ; il introduit des principes éthiques profondément enracinés dans la Charia, qui influencent non seulement la manière dont les services sont fournis, mais aussi la manière dont les risques sont partagés au sein de la communauté. Ces principes, tels que la solidarité et la coopération entre les membres d'une communauté, résonnent particulièrement dans le contexte marocain, où les valeurs communautaires jouent un rôle central.

Cette étude se propose d'explorer les particularités de l'assurance Takaful dans le contexte marocain. Il s'agit d'analyser ses principes fondamentaux, mais aussi d'évaluer son impact potentiel sur la solidarité financière et le bien-être social des citoyens marocains. À une époque où les systèmes financiers sont de plus en plus interconnectés et où les modèles économiques se doivent d'être à la fois inclusifs et durables, l'assurance Takaful pourrait bien offrir une alternative novatrice, alliant éthique et efficacité. Notre recherche se veut une exploration des mécanismes sous-jacents de ce système et de sa capacité à s'insérer de manière harmonieuse dans le tissu économique et sociétal du Maroc.

Dans un environnement financier en constante évolution, où les aspirations des consommateurs se tournent de plus en plus vers des produits conformes à leurs valeurs éthiques, l'assurance Takaful trouve une légitimité croissante. Cependant, sa mise en œuvre dans le contexte marocain soulève plusieurs questions essentielles, notamment en ce qui concerne son adaptation aux spécificités locales. Comment les principes éthiques de l'assurance Takaful, tels qu'ils sont définis par la Charia, s'articulent-ils dans le cadre réglementaire et culturel du Maroc

? Quel sera leur impact sur la solidarité financière et le bien-être social, particulièrement dans une société marocaine qui traverse des mutations profondes, tant sur le plan économique que social ?

Notre recherche s'articule autour d'une interrogation centrale : *Comment l'assurance Takaful peut-elle répondre aux besoins spécifiques de la société marocaine en matière de protection financière et de solidarité sociale ?* Cette problématique englobe une réflexion sur les défis techniques et éthiques que pose l'intégration de Takaful dans le marché marocain, tout en examinant les opportunités qu'elle pourrait offrir pour renforcer le tissu social et soutenir le développement durable.

À mesure que l'assurance Takaful continue de se développer à l'échelle mondiale, il devient crucial de saisir pleinement ses mécanismes, ses défis et ses opportunités, notamment dans des contextes locaux comme celui du Maroc. Cette étude a pour ambition d'enrichir la littérature académique tout en apportant des informations pratiques aux acteurs du secteur financier. En offrant une analyse approfondie de l'assurance Takaful, nous visons à contribuer aux débats académiques et professionnels, tout en fournissant des bases fiables pour orienter les décisions dans le secteur financier marocain et au-delà.

Pour répondre à ces ambitions, nous adopterons une méthodologie, combinant une recherche documentaire approfondie avec une analyse systématique des données disponibles dans les bases de données académiques, les revues spécialisées et les documents officiels. Cette approche nous permettra d'acquérir une compréhension détaillée des définitions et du fonctionnement de l'assurance Takaful, tout en explorant ses principes fondamentaux et leur adaptation au contexte marocain. Nous évaluerons ensuite l'impact de l'assurance Takaful sur la solidarité financière et le bien-être social au Maroc, en nous intéressant particulièrement aux perspectives de développement sociétal qu'elle pourrait soutenir.

En somme, cette étude cherche à contribuer à une meilleure compréhension et à l'évolution de l'assurance Takaful au Maroc. Elle a pour objectif de poser les fondations de discussions académiques et professionnelles pertinentes, tout en apportant de nouvelles perspectives sur un secteur en pleine expansion, tant au niveau national qu'international.

L'assurance Takaful au Maroc : Un aperçu critique de la revue de littérature

L'assurance Takaful pourrait compléter le paysage de l'assurance en introduisant son modèle basé sur la solidarité et la coopération. Cette première partie se consacre à une exploration à travers les revues de littérature, offrant un regard rétrospectif sur l'évolution mondiale de

l'assurance Takaful et mettant l'accent sur son adaptation spécifique au contexte marocain. Au fil des années, les revues de littérature ont joué un rôle crucial dans la compréhension de son développement, de ses principes fondamentaux et de ses implications au niveau mondial. Dans le contexte spécifique du Maroc, cette première partie se propose de parcourir les travaux existants et les perspectives émergentes, tentant ainsi d'offrir un éclairage sur l'assurance Takaful.

2-1- Origines et évolution du Takaful : Un regard à travers la littérature

Le mot Takaful est dérivé de la racine arabe kafala, qui signifie garantie, protection mutuelle et garantie conjointe. Dans la pratique, le Takaful fait référence aux participants qui versent des contributions mutuelles à un fonds commun dans le but de s'indemniser mutuellement si certains événements se produisent. (Musadik, 2010)

Selon (Billah, 2019), le Takaful, ou assurance islamique, est une coopération financière entre deux parties pour offrir une sécurité financière contre les risques imprévus. Le participant verse une contribution à l'opérateur Takaful qui s'engage à fournir une protection financière en cas de pertes pendant la période de la police.

Le Takaful est un accord conforme à la Charia par lequel les membres d'une communauté garantissent conjointement de se protéger contre des événements futurs ; des pertes ou des dommages futurs. L'assurance islamique, le Takaful, se présente comme une alternative à l'assurance conventionnelle, qui est prohibée par la loi islamique. (Dikko, 2014)

Le Takaful est une forme d'assurance participative où les clients partagent les risques selon des principes coopératifs, plutôt que de les transférer à une compagnie d'assurance. Les clients contribuent à l'excédent technique et aux investissements des fonds. La gestion du pool de risques est assurée par la compagnie, qui fonctionne sur une base commerciale avec des responsabilités envers les clients, employés et actionnaires. Les opérations sont axées sur la responsabilité sociale, les fonds étant investis conformément à la Charia pour le bien de la société et de l'environnement, sans distinction religieuse. (Bhatty, 2010)

Les produits Takaful peuvent être proposés sous d'autres appellations telles que l'assurance islamique, l'assurance halal, l'assurance éthique, l'assurance mutuelle islamique, l'assurance coopérative et l'assurance communautaire. (Noordin et al.,2014)

Le Takaful et l'assurance conventionnelle représentent tous les deux des approches de gestion des risques, mais ils se distinguent par leurs principes fondamentaux et leurs mécanismes opérationnels. (Lister et al.,2014). Le Takaful s'appuie sur les principes de coopération

mutuelle, de partage des risques et de solidarité sociale, tandis que l'assurance conventionnelle repose sur les principes de transfert et de prise en charge des risques (Ahmed et al., 2014). Dans le Takaful, les participants unissent leurs ressources pour se fournir une assistance financière mutuelle en cas de perte ou de dommage. En contraste, dans l'assurance conventionnelle, les assurés versent des primes à l'assureur, qui assume le risque et verse des indemnités en cas de survenance de l'événement assuré. Cette distinction engendre plusieurs défis et facteurs spécifiques au secteur de l'assurance.

L'assurance conventionnelle et le Takaful sont tous deux des outils d'atténuation des risques et de protection financière. Ils servent un objectif similaire, mais leur structure n'est pas la même. Les différences entre les outils disponibles pour l'atténuation des risques et la protection financière sont des éléments dont tout le monde doit se préoccuper. (Ahmed & Aliyu, 2014)

Pour que l'outil soit pleinement efficace, il doit non seulement permettre d'atténuer les risques, mais aussi être correctement entretenu, compétitif et efficace surtout être conforme aux croyances religieuses et bon pour l'individu et la communauté. (Adnan & Karim, 2019)

2-2- Principes et fonctionnement de l'assurance Takaful

Les principes fondamentaux de l'assurance Takaful incluent la mutualisation des risques, la coopération entre les participants, l'engagement envers la protection collective et l'équité dans la répartition des charges. Les participants contribuent à un fonds commun qui est utilisé pour indemniser les pertes subies par l'un d'entre eux en cas d'incident assuré. Le but ultime est de promouvoir la solidarité financière et de fournir une protection sociale conforme aux principes éthiques de la Charia.

Salman & Htay, 2013 expliquent que le Takaful repose sur les concepts de Tabarru (don volontaire) et de Ta'awun (coopération mutuelle). Actuellement, ces deux concepts sont les prémisses sur lesquelles sont construites les relations contractuelles entre les participants et les opérateurs du Takaful. Il existe actuellement quelques modèles différents de Takaful.

Les modèles les plus courants sont le modèle coopératif (Taa'wuni), le modèle Wakalah pur (agence), le modèle Wakalah modifié (Wakalah avec compensation incitative), le modèle Moudaraba pur (participation aux bénéfices), le modèle Moudaraba modifié, le modèle hybride Wakalah-Moudaraba et le modèle Waqf.

Le modèle le plus récurrent est le principal-agent avec waqf. Ce modèle est également appelé modèle Wakala waqf. Dans ce modèle, le fonds Takaful est géré par l'opérateur Takaful, qui n'est qu'un opérateur et remplit son rôle sous la forme d'un wakeel (agent). Contrairement à une compagnie d'assurance, l'opérateur Takaful ne possède pas le fonds Takaful ; il ne fait que gérer

le fonds en échange d'une commission de service.

Les participants versent des contributions (qui sont données sous forme de dons) au fonds Takaful dont ils peuvent bénéficier s'ils subissent une perte. Toutes les demandes d'indemnisation sont payées par le Takaful et non par l'opérateur Takaful.

L'assurance Takaful offre divers produits d'assurance, tels que l'assurance vie, l'assurance maladie, et l'assurance dommages, tout en respectant les principes islamiques interdisant l'intérêt (riba) et l'incertitude (gharar). Ce modèle d'assurance a gagné en popularité dans les communautés musulmanes et au-delà, offrant une alternative éthique et socialement responsable dans le domaine de la protection financière.

L'assurance Takaful, puisant ses principes sur les préceptes éthiques de la Charia islamique, représente une approche novatrice du secteur de l'assurance. Au cœur de ce système se trouve la mutualisation des risques, où un groupe de participants contribue financièrement à un fonds commun. Ce fonds est utilisé pour indemniser les membres en cas de sinistre, et les excédents éventuels sont redistribués équitablement parmi les participants.

La revue de littérature permet d'approfondir notre compréhension des fondements et du fonctionnement du Takaful, mettant en lumière ses principes et mécanismes clés. Forts de cette base de connaissances, nous nous tournons désormais vers l'instauration du Takaful au Maroc. Cette transition marque une phase cruciale de notre étude, où nous examinerons comment les principes théoriques du Takaful sont mis en pratique dans le contexte spécifique du marché financier marocain. L'objectif de notre étude est d'analyser les implications, les défis et les opportunités de l'introduction du Takaful dans un environnement économique et réglementaire particulier. En combinant les insights tirés de la revue de littérature avec les développements concrets observés au Maroc, nous espérons contribuer à une compréhension de l'introduction du Takaful dans ce pays.

L'instauration de l'assurance participative Takaful au Maroc

Dans le contexte marocain, l'introduction du Takaful se présente comme un changement significatif dans le paysage de l'assurance, offrant une alternative éthique et collaborative. L'application pratique de ces principes en réponse aux besoins spécifiques du marché marocain représente un terrain d'étude fascinant. Nous allons essayer d'examiner de près les adaptations et les ajustements nécessaires pour harmoniser les caractéristiques distinctives du Takaful avec les particularités de l'économie et de la réglementation marocaines. Notre exploration tente d'englober ainsi les dimensions théoriques et pratiques de l'instauration du Takaful au Maroc, afin d'essayer de contribuer à une vision contextualisée de cette initiative novatrice dans le

secteur de l'assurance.

Le marché de l'assurance Takaful à travers le monde a connu une croissance continue au cours de la période allant de 2017 à 2021, après que le total des primes n'a pas dépassé 7,2 milliards de dollars en 2007, il a augmenté pour atteindre 30 milliards de dollars en 2022. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du marché de l'assurance participative au monde pour la période de 2007 à 2022 :

Tableau 1 : Evolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde entre 2007 et 2022 en milliards de Dollar

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Primes d'assurance Takaful	7,2	10,2	12	14,2	16	17	18,3	21,4
Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Primes d'assurance Takaful	23,2	25,1	26,1	27,7	23	24,2	25	30

Source : Elaboré par les auteurs sur la base des rapports de l'IFSB

Cependant, le secteur a connu une baisse significative à partir de 2019. La baisse s'explique par des variations importantes du taux de change du dollar pour l'année 2019 et par la crise économique due à la pandémie du covid 19 en 2020.

L'industrie mondiale de la Takaful a enregistré une croissance des contributions de 16,1% entre 2021 et 2022, atteignant ainsi 30 milliards de dollars. L'IFSB (Rapport - 2022) prévoit une croissance plus importante avec un volume total des primes d'assurances qui pourrait dépasser les 44 milliards de dollars d'ici fin 2024.

En ce qui concerne le Maroc, le cadre juridique a été lancé en 2016 et il a fallu 6 ans pour l'octroi des agréments permettant le démarrage de l'assurance Takaful qui constitue un élément fondamental et majeur pour une vraie évolution du secteur bancaire participatif.

En effet, l'écosystème participatif est resté incomplet depuis son lancement en 2017 car sans l'assurance Takaful, les banques participatives étaient vigilantes dans la mise en place de leur politique de l'octroi des financements.

Tableau 2 : L’instauration de l’assurance Takaful au Maroc

Période	Étapes de préparation du cadre juridique de l’assurance Takaful au Maroc
2016	Dahir n 1-16-129 du 25 août 2016 portant promulgation de la loi n° 59-13 modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances avec le cadre juridique des assurances Takaful
2016-2019	Préparation des textes appliqués de l’Autorité liés au cadre juridique du Takaful et recommandations du Conseil Supérieur des Oulémas (SCO) afin de se conformer aux principes de l'assurance Takaful
2019	Loi n°87-18 modifiant et complétant le Code des Assurances relative à l'assurance Takaful au Maroc le 9 août 2019
2021	Décret exécutif n° 21-81 du 23 février 2021 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'assurance Takaful au Maroc
2022	L'octroi des agréments pour présenter les produits d'assurance « Takaful »

Source : Elaboré par les auteurs

L’assurance Takaful n’a vu le jour officiellement qu’en octobre 2021 après publication de la circulaire portant sur l'application des dispositions du Code des Assurances relatives à l'assurance Takaful.

La circulaire est divisée en quatre chapitres ; à savoir :

- Chapitre 1 : consacré à l'administration réglementaire des contrats d'assurance Takaful et des fonds d'assurance Takaful.
- Chapitre 2 : concentré sur les assureurs et réassureurs Takaful. Plus précisément, il établit la structure de gestion de ces sociétés et le système financier du Fonds d'assurance Takaful, et régleme les sociétés exerçant exclusivement des activités de réassurance et leurs structures de gouvernance.
- Chapitre 3 : présente les opérations d'assurance Takaful.
- Chapitre 4 : réservé aux dispositions finales diverses.

En juin 2022, l’Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (l’ACAPS) a octroyé à six banques participatives pour donner suite aux instructions et avis émis par le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) relatifs aux règles de gestions, fonctionnement, contrats d’assurance participative et au règlement général de rachat et d’avance. « Par ailleurs, il convient de préciser que l’assurance Takaful complète l’écosystème marocain de la finance

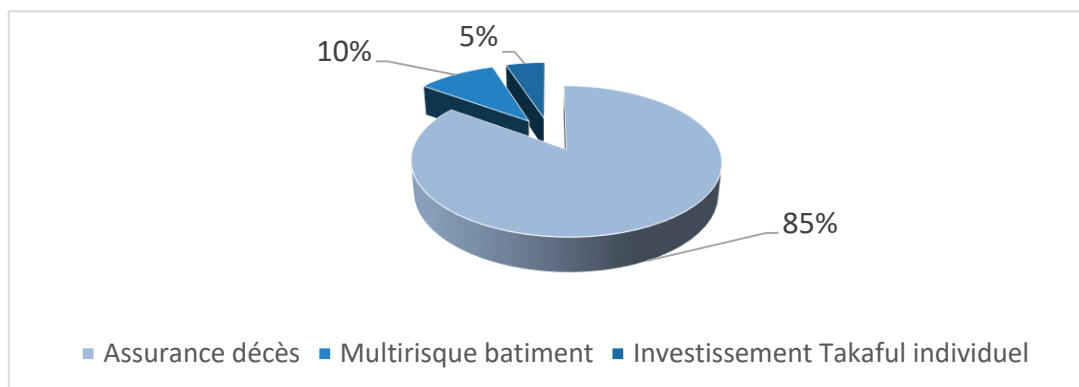
participative qui vient aussi de se renforcer par la publication de l'avis n° 17, relatif à l'amendement du plan comptable des assurances pour donner suite à l'introduction de l'assurance 'Takaful', émis par Madame la Ministre de l'Économie et des Finances en sa qualité de présidente du Conseil National de la Comptabilité. Ce nouveau dispositif vise à accompagner la forte progression que connaît le secteur de la finance participative au Maroc. » par l'ACAPS.

Les opérations d'assurances Takaful qui ont fait objet des agréments sont comme suit :

- Vie et décès ;
- Opérations d'assurances contre les risques d'accidents corporels ;
- Opérations d'assurances contre l'incendie et éléments naturels ;
- Opérations d'assurances contre le bris de glace ;
- Opérations d'assurances contre les dégâts des eaux ;
- Investissement Takaful.

Ainsi en 2022, l'assurance Takaful a généré un volume de 11.8 Milliards de dirhams soit près de 22% du volume global des primes émises par l'ensemble du secteur d'assurance au Maroc. Les primes émises par l'assurance Takaful sont constituées de 85% d'assurance décès, 10% d'assurance multirisques bâtiment et 5% d'assurance d'investissement Takaful individuel.

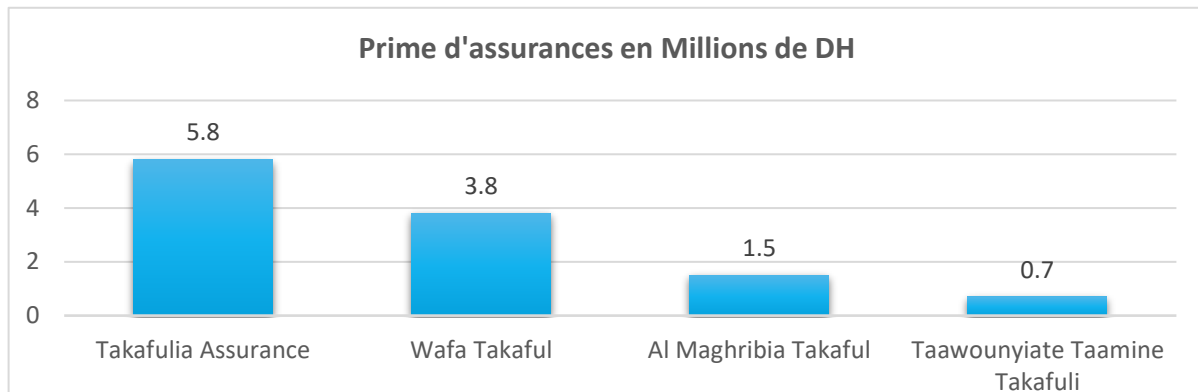
Figure 1 : Production Takaful 2022 au Maroc



Source : Elaboré par les auteurs sur la base du rapport du 1^{er} semestre 2023 publié par l'ACAPS

La répartition des primes émises par compagnie est comme suit : Takafulia Assurance arrive en tête du classement des entreprises d'assurance Takaful avec 5,8 millions de dirhams. Elle est suivie par Wafa Takaful qui a enregistré 3,8 millions de dirhams, devant Al Maghribia Takaful (1,5 million de DH) et Taawounyiate Taamine Takafuli (0,7 million de DH).

Figure 2 : Prime d'assurances en Millions de DH au Maroc en 2022



Source : *Elaboré par les auteurs sur la base du rapport du 1^{er} semestre 2023 publié par l'ACAPS*

Avec l'introduction du Takaful au Maroc, une question cruciale émerge quant à son impact sur la solidarité financière et le développement social dans le pays.

La problématique de notre étude est de vérifier comment le modèle de mutualisation des risques du Takaful peut contribuer à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir le développement économique au Maroc. En d'autres termes, comment le Takaful, en tant qu'instrument financier basé sur des principes éthiques, peut-il favoriser la solidarité financière au sein de la communauté marocaine tout en stimulant le développement social et économique ?

Cette interrogation guide notre exploration des implications potentielles du Takaful au-delà du cadre strictement financier, ouvrant la voie à une analyse approfondie de son rôle dans la construction d'une société plus solidaire.

L'impact sociétal de l'assurance Takaful au Maroc : La contribution à la solidarité financière et au bien-être social

En adoptant une approche coopérative et axée sur la mutualisation des risques, le Takaful s'inscrit dans une dynamique visant à renforcer la stabilité financière des individus et à favoriser la solidarité communautaire. Cette assurance islamique, en pleine expansion, ne se limite pas seulement à la gestion des risques, mais s'étend également à des initiatives de développement social, contribuant ainsi à la croissance et à l'épanouissement.

4-1- Méthodologie de recherche

Dans le cadre de cette étude, nous avons mis en place une approche méthodologique structurée afin d'explorer les différentes dimensions du Takaful. Nous avons d'abord procédé à une recherche systématique dans plusieurs bases de données académiques réputées, telles que **Web of Science**, **SSRN**, **Scopus**, **Emerald Insight**, **Google Scholar**, **JSTOR**, et **ScienceDirect**, en sélectionnant des articles répondant à des critères spécifiques : pertinence pour le sujet,

publication dans des revues à comité de lecture, et inclusion d'articles publiés au cours des dix dernières années pour garantir une analyse des développements récents. En complément, nous avons consulté des revues spécialisées et des documents officiels liés au secteur financier marocain pour mieux comprendre les définitions et les mécanismes du Takaful.

Ensuite, nous avons effectué une analyse des études traitant spécifiquement de l'introduction et du développement de l'assurance Takaful au Maroc, en identifiant les principaux défis et opportunités dans ce contexte particulier. Cette étape nous a permis de mieux appréhender les dynamiques locales et les facteurs influençant l'adoption du Takaful dans le secteur financier marocain.

De plus, une dimension qualitative a été intégrée à travers l'exploration des avis et des retours d'experts du domaine financier marocain. Ces échanges, ainsi que l'analyse de rapports sectoriels, ont apporté une perspective pratique qui a enrichi notre revue de littérature et permis de comprendre les implications du Takaful sur la solidarité financière et le développement social au Maroc.

4-2- Impact du Takaful sur la solidarité financière et le développement social au Maroc

L'examen des principes du Takaful, centré sur la mutualisation des risques et la redistribution équitable des excédents, suggère un alignement significatif avec les valeurs de solidarité inhérentes à la société marocaine. En créant un mécanisme où les membres contribuent collectivement à un fonds commun pour faire face aux risques, le Takaful peut potentiellement renforcer les liens communautaires et favoriser une culture de responsabilité partagée.

D'autre part, le Takaful offre une approche inclusive du développement économique, en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des services d'assurance conformes à leurs convictions éthiques. Cela peut contribuer à la stabilité financière des individus et des communautés, favorisant ainsi un développement social plus équilibré et durable.

Dans cette section, nous explorerons les découvertes et les insights issus de notre revue de littérature afin de mieux comprendre comment le Takaful peut influencer la solidarité financière et contribuer au développement social au Maroc.

Pour répondre à notre problématique nous devons comprendre les principes de solidarité financière pour apprécier pleinement le rôle de l'assurance Takaful :

- ❖ **Mutualisation des risques** : Les participants contribuent à un fonds commun pour partager les pertes en cas d'incidents imprévus, réduisant l'impact financier sur les individus.

- ❖ **Coopération entre les participants** : ce qui favorise l'implication active et la confiance communautaire.
- ❖ **Engagement envers la protection collective** : Chacun contribue pour protéger non seulement soi-même, mais aussi la communauté, encourageant la solidarité financière.
- ❖ **Équité dans la répartition des charges** : Les contributions sont équitables et proportionnelles aux risques partagés, promouvant l'équité et la solidarité financière.

L'assurance Takaful combine ces principes pour partager équitablement les charges financières au Maroc. Elle crée une sécurité communautaire tout en renforçant la solidarité. Ces principes façonnent une assurance qui pourrait être bien au-delà de la protection financière et devenir un pilier de solidarité et de bien-être social au Maroc.

Ces exemples illustrent comment les assureurs Takaful peuvent avoir un impact positif sur le développement social au Maroc, même avec une gamme de produits limitée.

- **Renforcement de la sécurité financière :**

L'assurance Takaful au Maroc peut opérer comme un rempart financier, offrant aux participants une sécurité accrue face aux aléas de la vie. Contrairement à l'assurance conventionnelle, le Takaful repose sur le principe de la coopération mutuelle, où les participants contribuent à un fonds commun pour se prémunir collectivement contre les risques. Ainsi, en cas de sinistre, les bénéficiaires reçoivent un soutien financier provenant de cette communauté de partage des risques. Cela renforce la sécurité financière des individus et des familles, créant un filet de protection robuste qui contribue à atténuer les impacts économiques des événements imprévus.

- **Favorisation de la solidarité financière :**

L'aspect fondamental de la solidarité financière dans le Takaful se manifeste à travers la coopération active des participants. En mutualisant les risques, les membres de la communauté Takaful démontrent un engagement envers le bien-être collectif. Cette solidarité financière transcende les frontières individuelles et crée un sentiment d'appartenance à une communauté partageant des valeurs communes. Les principes éthiques du Takaful encouragent la bienveillance financière envers les autres membres, renforçant ainsi les liens sociaux et contribuant à la création d'une société plus équitable et solidaire.

- **Impact sur le développement social :**

Outre son rôle essentiel dans la sécurité financière individuelle, l'assurance Takaful au Maroc pourrait avoir une perspective plus large en contribuant au développement social. En favorisant une culture de partage et de soutien mutuel, le Takaful pourrait créer un environnement propice

à l'épanouissement communautaire. De plus, les compagnies Takaful au Maroc pourraient mettre en œuvre des projets de développement social visant à améliorer l'éducation, la santé et d'autres domaines cruciaux. Ces initiatives renforceront le tissu social en adressant des besoins fondamentaux et en participant activement à la construction d'une société plus résiliente et équilibrée.

L'assurance Takaful combine ces principes pour partager équitablement les charges financières au Maroc. Elle crée une sécurité communautaire tout en renforçant la solidarité.

L'assurance Takaful au Maroc peut aller au-delà de la simple gestion des risques en incarnant des principes de solidarité financière qui sont essentiels pour la stabilité individuelle et la prospérité collective. Son impact pourrait être positif sur le développement social dans sa capacité à créer des communautés engagées, contribuant ainsi à la construction d'une société plus forte et plus équitable.

Conclusion

En conclusion, l'assurance Takaful au Maroc pourrait émerger comme un pilier essentiel, tout en fusionnant éthique islamique et sécurité financière au sein de la société marocaine. Cette approche, basée sur la coopération mutuelle et la solidarité, transcende les modèles conventionnels, offrant un filet de sécurité robuste pour les individus et contribuant simultanément à l'épanouissement collectif.

La sécurité financière, résultat direct du principe de partage des risques, procure aux participants une protection renforcée face aux aléas de la vie. L'assurance Takaful, en favorisant la solidarité financière, pourrait engendrer une communauté où la prospérité individuelle se conjugue avec le bien-être collectif. Ce qui permettra de tisser des liens au sein de cette communauté marocaine, transcendant les frontières financières pour forger une société où l'entraide et la bienveillance financière prévalent.

Au-delà de son rôle fondamental dans la sécurité individuelle, l'assurance Takaful pourrait devenir un acteur du développement social. Des campagnes de communication et de sensibilisation peuvent être déployées par les compagnies Takaful illustrant la contribution active de cette assurance à des domaines clés tels que l'éducation et la santé. Cette orientation sociale peut renforcer le tissu communautaire, en constituant un élan vers une société plus équilibrée et résiliente.

Ainsi, l'assurance Takaful au Maroc pourrait se positionner comme un catalyseur du progrès, alliant principes éthiques et impact social. A l'aide de ses valeurs, elle pourrait façonner un avenir où la sécurité financière et la solidarité s'entrelacent pour forger une société marocaine prospère et équitable.

La coopération entre les participants est un autre principe clé. Contrairement à l'assurance conventionnelle, où la compagnie d'assurance assume les risques, dans le Takaful, les participants partagent activement les décisions de gestion. Un comité est souvent élu pour superviser les opérations du fonds commun, encourageant ainsi un engagement actif des assurés.

L'engagement envers la protection collective souligne l'idée que chaque participant s'engage à contribuer régulièrement au fonds commun, non seulement pour sa propre protection, mais aussi pour celle de la communauté dans son ensemble. Cela crée un sentiment de responsabilité collective et renforce les liens de solidarité.

Enfin, l'équité dans la répartition des charges est un principe essentiel. Contrairement à l'assurance conventionnelle, où les primes peuvent être influencées par des facteurs individuels,

l'assurance Takaful cherche à garantir que les contributions des participants sont équitables et proportionnelles aux risques partagés.

En offrant des produits d'assurance conformes aux principes islamiques, tels que l'assurance vie, l'assurance santé et l'assurance dommages, l'assurance Takaful a émergé comme une alternative éthique, attirant l'attention au-delà des communautés musulmanes. Ce modèle unique incarne une approche solidaire de la protection financière, intégrant des valeurs éthiques et sociales dans le domaine de l'assurance.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Ait Malhou F. & A. Maimoun (2020), L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever. *Recherches et Applications en Finance Islamique*, Volume 4, Numéro 2, pp :197-215
- [2] Ardo, A. A., & SAITI, B. (2017). Takaful Practice in Nigeria: History, Present and Futures. *European Journal of Islamic Finance*, (8). <https://doi.org/10.13135/2421-2172/2086>
- [3] Arifin, J. Yazid, A.S & Sulong, Z. (2013). A Conceptual Model of Literature Review for Family Takaful (Islamic Life Insurance) Demand in Malaysia. *International Business Research*; Volume 6, No. 3. <http://dx.doi.org/10.5539/ibr.v6n3p210>
- [4] Aris, N. A., Tapsir, R., & bin Abu Talib, M. K. (2012). Risk and Risk Management of Takaful Industry. *Journal of Global Business and Economics*, Volume 4, Issue 1, pp 29-39.
- [5] Billah, M. M. (2019). *Islamic Insurance Products: Exploring Takaful Principles, Instruments and Structures*. Palgrave Macmillan, 1st edition.
- [6] Bhatta, A. (2010). The growing importance of Takaful insurance. Asia Regional Seminar organized by OECD and Bank Negara Malaysia under the sponsorship of the Government of Japan, Kuala Lumpur, p6.
- [7] Dikko, M. (2014). An Analysis of Issues in Takaful (Islamic Insurance). *European Journal of Business and management*, Volume 6, Issue 15, pp 1-5.
- [8] Hussein, A., Ali, K., & Lister, R. J. (2014). A comparative study of Takaful and conventional insurance: Empirical evidence from the Malaysian market. *Insurance Markets and Companies: Analyses and Actuarial Computations*, Volume 5, Issue 1, pp 23-35.
- [9] Malik, A., & Ullah, K. (2019). *Introduction to Takaful: Theory and Practice*. Palgrave Pivot Editor, 1st edition.
- [10] Miniaoui, H., & Chaïbi, A. (2014). Technical efficiency of Takaful industry: A comparative study of Malaysia and GCC countries (No. 2014-055).
- [11] Muhaizam, I. (2013). Determinants of financial performance: The case of general Takaful and insurance companies in Malaysia. *International Review of Business Research Papers*, Volume 9, No 6, pp 111-130.
- [12] Musadik, A. (2010). Factors Influencing the Tendency to Subscribe with Takaful Among Martial Arts Practitioners. (Unpublished Master Thesis). Universiti Utara

Malaysia.

[13] Noordin, K., Muwazir, M. R., & Madun, A. (2014). The Commercialization of Modern Islamic Insurance Providers: A Study of Takaful Business Frameworks in Malaysia. *International Journal of Nusantara Islam*, Volume 2, No 1, pp 1-13. DOI:[10.15575/ijni.v2i1.44](https://doi.org/10.15575/ijni.v2i1.44)

[14] Sahli, F. (2018). Les facteurs influençant le choix d'une assurance islamique en Tunisie. *Revue Marocaine de recherche en management et marketing*, Volume 10, No 2, pp 349-369. <https://doi.org/10.48376/IMIST.PRSM/remarem-v10i2.13310>

IFSB. (2023). Islamic Financial Services Industry Stability Report. https://www.ifsb.org/wp-content/uploads/2023/10/Islamic-Financial-Services-Industry-Stability-Report-2023_En.pdf